

M. Charruau,

Vous trouverez ci- après les corrections apportées à votre courriel du 3 Décembre 2010. Nous reprenons les termes de celui-ci en y apportant les modifications qui permettront une information la plus claire aux parents.

A l'attention des Parents de l'Ecole Publique d'Allonnes, Groupe scolaire Jules Ferry

A la demande de Madame Pécourt une réunion a eu lieu le mercredi 24 novembre.

Ont pris part à cette réunion :

Pour les représentants des parents d'élèves, Sabine Hue et Emmanuel Charruau

Pour la Mairie, Mme Pécourt adjointe et M. Kénen 1^{er} adjoint.

Cette réunion a fait suite à notre visite au restaurant scolaire du vendredi 19 novembre. Plusieurs parents s'étant plaint du bruit au restaurant scolaire, lors de notre précédente réunion des représentants de parents d'élèves, nous avons décidé de constater par nous-mêmes le niveau de bruit subi par les enfants et produit par les enfants.

Comme nous l'avons dit à Mme Page, responsable de la restauration scolaire, lors de notre visite, nous y sommes allés dans un but constructif.

En début de réunion Mme Pécourt nous a informés que nous aurions dû la prévenir avant de pénétrer dans le bâtiment du restaurant scolaire. Celui-ci étant sous la responsabilité de la Municipalité, seules les personnes habilitées par celle-ci ou par le Maire, pour raison d'hygiène et de sécurité, sont autorisées à pénétrer pendant les heures de service. De plus le personnel étant mobilisé pour offrir le meilleur service aux enfants ne peut être disponible pour des visiteurs non accompagnés par des élus ou personnes mandatées par la Municipalité.

Nous avons répondu que nous ignorions cette règle.

Nous nous sommes ensuite concentrés sur les problèmes du bruit au restaurant scolaire et avons avancé plusieurs propositions qui vous sont présentées dans la suite de ce compte rendu.

Pour chaque proposition nous mettons par écrit en dessous la réponse de M. Kénen et de Mme Pécourt.

1 – Lecture du règlement intérieur par une personne de la Municipalité afin que les enfants ressentent l'importance de ce problème :

M. Kénen approuve cette idée si les parents d'élèves se joignent à la lecture. Mme Pécourt ajoute que c'est aussi aux parents, en famille, de faire comprendre à leurs enfants les bienfaits d'être plus sages pendant le temps du repas.

2 – Donner un court sur l'accoustique au sein de l'école et expliquer les phénomènes de résonance et de réflexion du bruit, expliquer pourquoi murmurer est alors plus efficace qu'élever le ton. Nous en avons parlé à un professeur qui doit en faire part en conseil des maîtres.

Nous proposons la rédaction d'un guide de bonne conduite pour expliquer comment se comporter afin de réduire le bruit ambiant. Ce guide sera rédigé conjointement avec le personnel du restaurant scolaire et la mairie. Mme Pécourt avait préparé un courrier avec les commissions jeunesse, scolaire et restauration scolaire du Conseil Municipal, à l'intention des parents pour leur expliquer le problème du bruit et l'idée d'un temps de retour au calme au moment du dessert. Tel qu'on nous l'a expliqué, il s'agit d'un temps de calme, pour que les « soufflent » un peu ; cela permet d'avoir des enfants plus disciplinés dans les rangs pour repartir à l'école. Pour obtenir le silence les surveillantes frappent un couvert sur la table. Nous avons proposé d'utiliser un instrument de musique (type triangle, tambourin,...). Et que ce soit les enfants qui l'utilisent à tour de rôle. Ainsi les enfants deviennent acteurs comme pour le principe des médiateurs en cours de récréations de l'école élémentaire l'an dernier.

3 – Installer des voiles pour couper la réflexion du bruit par les baies vitrées. Des voiles contre le soleil vont être installés du côté des maternelles. Nous pourrons alors juger conjointement avec la Mairie si ceux-ci diminuent le bruit ambiant. Si le dispositif est efficace des voiles pourraient être installés côté élémentaire à mi-hauteur afin qu'ils ne puissent être salis par les enfants.

Des films réflecteurs contre le soleil vont être installés dans le restaurant scolaire du côté des maternelles. Mais cet équipement n'a rien à voir avec un dispositif anti-bruit.

4 – Former les surveillants à ne plus élever la voix :

Les surveillantes ainsi que le personnel du restaurant scolaire haussent le ton pour parler à un enfant lointain ou pour faire revenir le calme. Dans certaines infrastructures, a été mis en place un système tout simple : le responsable lève le bras pour avoir le silence, tous les élèves d'une travée lèvent le bras à leur tour jusqu'à ce que le ton baisse et que l'on repasse au murmure.

Depuis l'installation des claustras, dans la partie élémentaire, les personnels de surveillance sont beaucoup plus proches des enfants et peuvent intervenir sans élever la voix.

5 – Remettre en place le poste d'animateur initialement attribué à Sophie Vazilevsky qui consistait à garder le restaurant scolaire calme en occupant les enfants par des animations ou en passant des morceaux de musique.

M. Kenen explique qu'un poste d'animateur ne peut-être créé en raison du niveau déjà très élevé des charges de personnel de la commune d'Allonnes.

Mme Pécourt ajoute que le temps du repas n'est pas de récréation mais celui où l'enfant déjeune.

6 – Faire vérifier le cahier des charges du bâtiment pour savoir si le niveau maximum de bruit prévu à la conception est dépassé. Le constructeur a dû prévoir une architecture adaptée à un haut niveau de bruit. Recontacter l'entreprise si ce niveau est dépassé et lui demander de proposer des solutions

Suite à la demande des représentants de parents d'élèves lors de l'année scolaire 2009/2010 M. Renard adjoint en charge des bâtiments a fait venir un spécialiste qui a constaté que le restaurant scolaire respectait les normes acoustiques.

7 – Mettre des nappes ou des sets de tables afin d'atténuer le bruit de la vaisselle sur la table :

Mme Pécourt repousse cette idée en raison de règles d'hygiène, de budget et de sensibilisation aux déchets.

8 - Mettre des tampons sous les pieds des chaises.

Mme Pécourt observe que les chaises sont neuves et pourvues de tampons. Ceux-ci sont peut-être trop durs mais c'est le meilleur compromis entre bruit et solidité.

9 – Changer peut-être la disposition des tables afin de diminuer l'incitation à bavarder avec la table voisine :

Nous avons constaté que la disposition est déjà optimale

10 – Mettre des matériaux aux murs et au plafond pour absorber le bruit :

En raison du coût d'installation M. Kénene nous invite à reformuler cette proposition, que Mme Pécourt trouve intéressante pour le budget 2012, pour le budget 2011 les orientations étant déjà actées.

M. Kéén indique que les nombreux investissements engagés par les municipalités précédentes et actuelles témoignent de l'intérêt qu'elles portent aux enfants d'Allonnes.

Pour mémoire :

- Construction de la maternelle et du restaurant scolaire : 2.600.000 € TTC
Avec un endettement communal important jusqu'en 2026

- Aménagement de la cour de la maternelle et fleurissement des abords de l'école :
▪ 92.000 € TTC

- Implantation de 2 structures modulaires permettant de regrouper les enfants sur un site : 130.000 € TTC

Pour être plus complet il convient d'ajouter le coût du fonctionnement annuel du Groupe Scolaire : 170.000 €

Et l'investissement annuel pour :

la réfection de classes : 10.000 €

la rénovation du parc informatique 1.500 €

Il convient d'y ajouter l'investissement programmé au budget 2011 pour la rénovation complète des sanitaires :

Coût prévisionnel environ : 200.000 €

11 – Décaler les repas afin que les 200 élèves de la grande pièce ne se retrouvent pas ensemble :

Mme Pécourt indique que cette pratique n'est pas envisageable car entraînant des coûts supplémentaires impossibles à supporter.

Comme avant 2008 les services « classes maternelles » et « classes élémentaires » sont décalés afin de faciliter l'entrée des enfants. Mais il n'y a jamais eu 2 services distincts

Nous tenons à ajouter un point positif à ces demandes :

L'installation des claustres, selon le personnel de surveillance, si elle n'a que peu atténué le bruit a en revanche amélioré le comportement des enfants.

Sabine HUE et Emmanuel CHARRUAU

Représentants des Parents d'Elèves du Groupe Scolaire Jules Ferry